

Après le compteur Linky, une motion contre son homologue Gazpar

Il n'y a pas que les compteurs électriques qui vont devenir communicants, ceux du gaz aussi. GRDF doit procéder au déploiement des compteurs Gazpar et, comme Enedis avec Linky, il risque d'être confronté à des résistances locales.

PAR YUENN MARTIN
henin@lavoixdunord.fr

LEFOREST. Au cours des réunions des collectifs anti-Linky, son nom a parfois été mentionné. Gazpar arrive et, comme son homologue électrique, il risque d'avoir quelques difficultés à s'installer dans les foyers. Gazpar, c'est le compteur gaz communicant. Lui aussi doit être massivement déployé au nom de la transition énergétique. Cette fois, ce n'est pas Enedis mais GRDF qui est à la manœuvre. Le gestionnaire du réseau gaz est un peu meilleur niveau information se-

lon Christian Musial, maire PS de Leforest, mais ça n'empêche pas la suspicion.

LES MÊMES RÉSERVES

Alors, pour se faire « *le relais des inquiétudes dont [lui] font part les habitants* », le maire a fait voter, à l'unanimité du conseil municipal, une motion exigeant un moratoire de l'État. Les réserves sont les mêmes que pour Linky : le déploiement, coûteux (environ 1,6 milliard) est-il utile pour une économie d'énergie attendue minime (1,5 %) ? Quelles garanties a-t-on pour le respect de la vie privée ? Et les ondes générées par Gazpar sont-elles inoffensives pour la santé ?

L'« arme » utilisée par les élus leforestois est cependant différente. Ils se contentent d'une motion contre Gazpar alors qu'ils avaient tenté d'empêcher le déploiement de Linky en votant une délibération. Cette délibération a été contestée par le préfet qui a obtenu gain de cause au tribunal administratif en référé. L'affaire doit encore être jugée au fond, mais « *on ne se fait pas grande illusion* », confie Christian Musial. La motion sur le compteur Gazpar exige aussi que GRDF organise une réunion publique. Dans les faits, la date est quasiment déjà calée. Ce sera probablement au début du mois de janvier. ■